

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
DE GRAND-COURONNE ET PETIT-COURONNE**

N° 16

Séance du 18 novembre 2025

**COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

ENGAGEMENT DU QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures dans les locaux de la mairie de Petit-Couronne, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : *Mmes Julie Lesage (présidente), Mme Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire)
MM. Joël Bigot (titulaire), Michel Cantais (vice-président), Bruno Courtois (titulaire), Laurent Turquer (titulaire),*

Était excusée : *Mme Bernadette Gruel (vice-présidente)*

La séance est ouverte à 17 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité à la Présidente avant l'adoption du budget primitif, ou jusqu'au 31 mars, d'engager, de liquider, ou de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical autorise la Présidente à engager, à liquider et à mandater les sommes énumérées ci-après au compte à deux chiffres pour le budget 2026 :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 7 000 euros
Chapitre 20 Logiciels et redevance : 4 000 euros

Conformément aux dispositions de la loi, les crédits correspondant aux liquidations effectuées seront inscrits à la section d'investissement, lors d'une prochaine décision.

Adopte à l'unanimité des présents à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

